



**L'Europe en région Centre-Val de Loire,
une chance pour tous.**

FEADER CENTRE-VAL DE LOIRE 2014-2020

VOS OBLIGATIONS DE PUBLICITÉ



Rendre visible au plus grand nombre la contribution de l'Union européenne sur le territoire régional: c'est l'obligation légale pour chaque porteur de projet bénéficiant d'une subvention européenne dans le cadre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Vous êtes porteur de projet

- Vous intégrez, dans votre dossier de demande de subvention, les modalités de mise en œuvre de vos obligations de publicité
- Vous fournirez la preuve de cet engagement, lors de la demande de paiement de l'acompte et du solde de l'aide, et la garderez en cas de contrôle.

→ LÉGAL !

Les obligations des bénéficiaires sont définies par le règlement européen 1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au Fonds de Cohésion, au FEADER et au FEAMP et par le règlement d'exécution n°821/2014 du 28 juillet 2014 et le règlement d'exécution 2016/669 modifiant le règlement 808/2014 du 17 juillet 2014

NOTEZ-LE !

- Ces dépenses peuvent également faire l'objet d'un co-financement.
- Cette obligation de publicité fera l'objet d'une vérification technique de service fait et est mentionnée explicitement dans la convention attributive de l'aide.
- Le non-respect de l'obligation de publicité peut entraîner l'annulation ou le reversement de tout ou partie de votre subvention.



1

3

**L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.**

4

2

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.



→ Modèle de plaque murale (format A5).



→ Modèle d'autocollant (format A6).

LES EMBLÈMES ET LOGOS

→ À TÉLÉCHARGER

Un kit de communication "feader_kit-de-com" (contenant logos et modèles de supports de communication en formats ID, AI, PDF, en quadrichromie et en monochrome) est mis à votre disposition sur www.europeocentre-valdeloire.eu

Utiliser la couleur (quadrichromie) à chaque fois que cela est possible. Les versions monochromes ne peuvent être employées que dans des cas justifiés (ex : affiche réalisée entièrement en noir et blanc).

Pour la création de vos panneaux, plaques et sites web, les éléments 1, 2 et 3 ainsi que le nom et la description du projet occupent 25% de la surface du support (modèles fournis dans le kit de communication).



Pour les projets financés par LEADER : apposez, en plus des autres logos, le logo LEADER.

Tous les supports doivent comporter le soutien de l'Union européenne :

- 1 Le logo européen pour le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).
- 2 La mention "Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales." est obligatoire.
- 3 Le logo développé par notre Région : "L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le FEADER".

Ces logos doivent être toujours clairement visibles. Ils seront de la même taille, en hauteur ou en largeur, et jamais de dimension inférieure aux autres logos. L'obligation de mentionner le fonds FEADER ne s'applique pas aux petits objets promotionnels.

Les supports de signalétique (affiches, panneaux, plaques, autocollants) doivent comporter en plus :

- 4 La forme en branche d'étoile, à positionner en haut à gauche sous les logos obligatoires avec la phrase "L'Europe c'est ici. L'Europe c'est maintenant". Ils forment ainsi le bloc-marque.
- 5 Le logo Région Centre-Val de Loire, à placer en bas à droite de tous ces supports.

AFFICHEZ LE SOUTIEN

Vous vous exprimez sur le projet (articles dans la presse, émissions de télévision, radio, discours d'inauguration, réunions d'information, de formation, séminaires, etc.), vous devez mentionner le soutien de l'Union européenne.

DANS LES LOCAUX

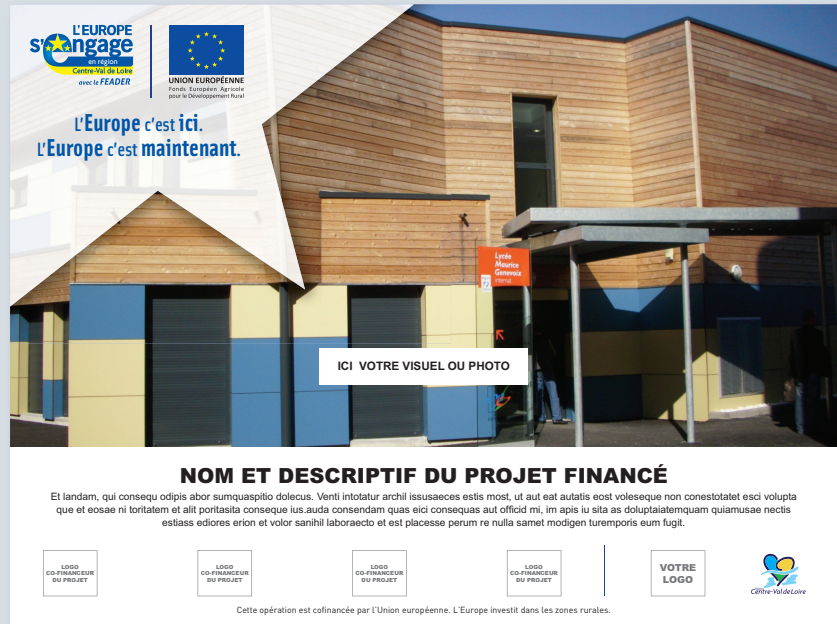
Lorsqu'une infrastructure accueille de manière permanente des actions cofinancées par les fonds européens, le soutien de l'Union européenne devra être affiché dans les locaux de l'établissement, dans un lieu de passage avec une affiche A3 au minimum.

→ INFORMER !

Vous devrez informer la Région Centre-Val de Loire de la date de vos opérations de communication (inauguration, rendez-vous annuels, temps forts...).



→ Exemple d'affiche (format A3).



→ Exemple de panneau (format 4x3).

SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

SUR VOTRE SITE INTERNET

Votre site Internet doit comporter des informations sur le projet* et mettre en avant le soutien financier de l'Union européenne (1, 2, 3 et le logo LEADER, le cas échéant). Les deux logos FEADER (1, 3 et le logo LEADER, le cas échéant) doivent être visibles dès l'arrivée sur le site sans défilement de la page.

Plus le montant de votre projet est financièrement important pour votre structure, plus vous êtes tenu d'apporter une description complète. Les supports : un article, une page dédiée, une rubrique facilement accessible et visible tout au long de la vie du projet. Évitez les articles d'actualité. Privilégiez une fenêtre accessible dès la page d'accueil et intégrez un hyperlien pointant vers le site web de la Commission européenne relatif au FEADER.

PENDANT L'OPÉRATION

Vos affiches, panneaux ou plaques devront présenter des informations sur le projet*, le soutien financier de l'Union européenne (1, 2, 3, 4 et 5 et le logo LEADER, le cas échéant) en un lieu aisément visible par le public.

Selon le montant d'aide publique totale

+ de 50 000 € d'aide publique totale :
(pour un projet impliquant un investissement) apposez au moins une affiche (minimum A3) ou une plaque explicative, obligation non applicable pour les mesures 10 (agro-environnementales climatiques), 11 (agriculture biologique), 12 (paiements des indemnités dans les zones de gestion de l'eau) et 13 (ICHN).

+ de 500 000 € d'aide publique totale :
(travaux d'infrastructures ou constructions) : vous apposerez un panneau temporaire.

Pour les GAL soutenus par LEADER :
placez au moins une plaque explicative, installée dans les locaux du GAL.

À L'ACHÈVEMENT DE L'OPÉRATION

+ de 500 000 € d'aide publique totale :
(matériels, travaux d'infrastructures ou constructions) : au plus tard 3 mois après l'achèvement, vous apposerez une plaque ou un panneau permanent présentant des informations sur le projet* et le soutien financier de l'Union européenne (1, 2, 3, 4 et 5 et le logo LEADER, le cas échéant) en un lieu aisément visible par le public.

* Les informations obligatoires sur le projet

- Nom du projet
- Objectif principal, résultats attendus
- Montants financiers dont l'aide européenne

→ DIFFUSION

Les informations relatives au projet seront publiées par la Région Centre-Val de Loire sur le site www.europeocentre-valde Loire.eu

Des actions de communication et d'information pourront être organisées par la Région Centre-Val de Loire. Vous vous engagez à participer à ces actions.

→ À SUIVRE

Publicité et information doivent rester actives pendant toute la durée de votre projet :

- Veillez à ce que les affiches restent en place. Vérifiez, en continu, la bonne application dans le temps des logos.
- Actualisez votre page Internet ou la rubrique dédiée au projet de manière à mettre en lumière ses résultats.
- Saisissez les opportunités (séminaire, inauguration, journée porte ouverte, assemblée générale...) pour intégrer la présentation du projet.

À CHAQUE ACTION SA PUBLICITÉ



TYPE D' ACTIONS RELATIVES AU PROJET

OBLIGATIONS PUBLICITAIRES

Sur votre site

- Équipements, matériels (machines, informatique...)
- Bâtiments (construction, réhabilitation, aménagement)

Mentionnez sur le matériel le soutien de l'Union européenne* (exemple : autocollants) et, dans le site accueillant le matériel, ajoutez, selon le montant d'aide publique totale, un panneau, une plaque ou une affiche mentionnant le soutien de l'Union européenne.

Dans vos locaux, affiches, plaques ou panneaux mentionnent le soutien de l'Union européenne* et des informations sur le projet.

Sur vos documents administratifs et publications

- Études, mémoires et élaboration de stratégies, formulaires, bilans ...
- Brochures, dépliants, lettre d'information...

Dès la page de titre, sur vos documents papier ou électroniques, mentionnez le soutien de l'Union européenne*.

Publications et affiches comportent les références de l'organisme responsable du contenu de l'information et de l'autorité de gestion désignée.

Mise en concurrence

Marchés publics, appel d'offres...

Dans les documents de consultation des entreprises et les contrats, spécifiez le soutien de l'Union européenne.

Sur votre communication événementielle

Organisation et participation à des manifestations publiques, foires, salons, conférences, séminaires, expositions...

Tous les supports font état du soutien de l'Union européenne* (exemples: stands, panneaux d'affichage, plaquettes...).

Sur vos supports de communication

- Affiches, plaquettes, invitations, panneaux...
- Vidéo, diaporama...
- Brochures, dépliants, lettre d'information...

Tous documents et supports destinés au public, doivent comporter la mention du soutien de l'Union européenne* dès la page de titre. Publications et affiches comportent les références de l'organisme responsable du contenu de l'information et de l'autorité de gestion désignée.

Mêmes obligations pour les informations publiées par voie électronique ou sous forme audiovisuelle.

Lors de vos actions de formation, de sensibilisation

- Supports de communication (stands, plaquettes, panneaux...)
- Documents et publications (revues, conventions, feuille d'émergence, bilans, formulaires, attestations de participation, invitations...)

Assurez-vous que les participants à l'opération ont été informés du financement de l'opération par le FEADER en mentionnant clairement le soutien de l'Union européenne*.

Sur les contrats

de vos collaborateurs travaillant spécifiquement pour le projet

Mentionnez, dans la lettre de mission ou le contrat de travail, l'intitulé de l'opération soutenue ainsi que l'intervention de l'Union européenne.

* "soutien de l'Union européenne" correspond à l'ensemble des logos et phrases types précisés dans les pages précédentes.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Vous devrez fournir des pièces justificatives prouvant le respect de vos obligations de publicité et d'information. Le plus simple : collectez-les au fil de l'eau.

Dans le cadre du Programme de Développement Rural FEADER, la Région Centre-Val de Loire vous accompagne et vous conseille dans la mise en œuvre de vos obligations de publicité.

Contactez votre service instructeur.



www.europeocentre-valde Loire.eu

- Gardez une copie des brochures, feuilles d'émergence, courrier... portant les emblèmes et logos obligatoires pour la publicité.
- Pensez à prendre des photos. Elles sont des moyens simples de prouver le respect de vos obligations de publicité. Photographiez vos affiches, vos panneaux, vos réunions, séminaires, journées rencontres, etc.
- Faites des copies d'écran des rubriques, articles et pages consacrées à votre projet sur votre site Internet.
- Collectez les articles consacrés à votre projet dans la presse ou dans des revues (y compris des brochures administratives).
- Pensez à conserver l'ordre du jour d'un séminaire, d'une réunion de partenariat FEADER où vous intervenez pour présenter votre projet.

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.